



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Délibération n°2018119

Date de convocation : 07/12/2018

Membres en exercice : 26

Votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 21/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain ROCHEBONNE :

Présents :

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, BOURGEOIS Claude, TRAMIER Sandy, BÉGUÉLIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, LAROYENNE Gilles, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : FIDÈLE Serge pouvoir à BISCARRAT Louis, LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, SABON Denis pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, ARNAUD-PERVEYRIE Carole pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse pouvoir à STEINMETZ-ROCHE Marion

Absents : BOMPARD Guillaume, MAFFRE Claudine

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

OBJET : FINANCES / AVANCES SUR PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2019

RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

La Communauté des Communes du Pays Réuni d'Orange subventionne l'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre de l'exercice des compétences qu'il lui a déléguées.

Afin de couvrir les besoins en trésorerie de l'Office de Tourisme pour le début de l'année 2019, il est proposé de lui attribuer un premier versement de 109 890 € correspondant à 30 % du montant de la subvention allouée au titre de l'exercice budgétaire 2018.

De même, une avance sur participation de 21 057,81 € a été sollicitée par le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA).

Il convient que le conseil se prononce.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-248400236-20181219-DCC2018119-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2313-2,

CONSIDÉRANT les demandes d'avance sur participation émises par l'Office de Tourisme du Pays Réuni d'Orange et le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA) de manière à couvrir leurs besoins de trésorerie,

APRÈS AVIS de la Commission des Finances en date du 4 décembre 2018,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré à la majorité :

- **APPROUVE** une avance sur participation de 109 890,00 € à l'attention de l'OTPRO et une avance sur participation de 21 057,81 € au SMBVA,
- **DIT** que versement de ces avances sera déduit du montant total de la subvention qui sera accordée à ces structures au titre de l'année 2019,
- **AUTORISE** le Président à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 19/12/18



Le Président

Alain ROCHEBONNE

REÇU EN PREFECTURE

Le 19/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-2484 00236-20181219-DCC2018119-